

**COMMUNE DE GUENVILLER**

Guenviller, le 7 juillet 2023

**CONVOCATION**

Convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 29 juin 2023 pour la séance qui s'ouvrira à la salle St Lambert le mardi 4 juillet 2023 à 19 heures.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

**Point n° 0** – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 9 juin 2023

**Point n° 1** – RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT GERMANOPHONE

**Point n° 2** – SAISONNIERS ETE 2023

**Point n° 3** – DIVERS

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023 à 19 heures**

L'an deux mil vingt trois, le quatre du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur Raymond TRUNKWALD, Maire, s'est réuni à la Salle St-Lambert.

**Etaient présents** : Raymond TRUNKWALD, André DUPPRE, Emilie THIEL, Roland FRIDERICH, William CANADA, Thomas BETTING, Catherine HOMBACH, Patrick MIESZKALSKI, Yves BROQUARD, Christian FORTHOFFER, Betty BROQUARD, Sabrina MULLER, Sandrine LEFEBVRE

**Etaient absents excusés** : Alain KLEINHENTZ, Mathieu MUHR

Madame Emilie Thiel est élue secrétaire de séance.

M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

### **Point n° 3 – DESTINATION DES PRODUITS DE LA CHASSE – MODE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Et par voie de conséquence Point n°4 – DIVERS

### **Point n° 0 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE du 9 JUIN 2023**

Le compte rendu de la séance du 9 juin 2023, dont chaque conseiller avait reçu un exemplaire, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Point n° 1 – RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT GERMANOPHONE**

Les assistants de langue allemande, recrutés par les collectivités mosellanes, existent depuis 2000 en Moselle et s'élevent aujourd'hui au nombre de 65 (état des lieux septembre 2022). Ils sont recrutés pour la transmission de la langue et de la culture allemande auprès des élèves de maternelle et d'élémentaire. Cette procédure a été réalisée à destination des collectivités territoriales, des institutions scolaires impliquées dans l'apprentissage de la langue du voisin et accueillant un assistant éducatif dans leur structure scolaire.

La première étape, qui consiste à rencontrer les enseignants et la conseillère pédagogique en charge du dossier, Mme Catherine Aubert, a eu lieu le 13 juin 2023. C'est elle qui accompagne pédagogiquement les enseignants et les communes pour la création d'un poste (établissement de l'emploi du temps, types d'intervention...) et le recrutement de l'assistant. Elle réalise également le suivi dans les écoles et les formations à destination des assistants.

Les échanges avec les enseignantes et Mme Aubert ont permis de déterminer les besoins de l'équipe, qui souhaiterait la présence d'un assistant à l'école deux matinées par semaine (1h30 en maternelle, puis 45 minutes dans chacune des deux classes de l'élémentaire). Ce temps de travail devant élèves auquel s'ajoute contractuellement un temps de préparation permet d'envisager la création d'un poste pour 8h/semaine annualisées. Un tel contrat permettra à l'équipe et à l'assistant de disposer d'un reliquat d'une quarantaine d'heures qu'ils pourront mettre à profit pour des projets spécifiques, tels le partenariat avec une école de Völklingen Geislautern, la mise en œuvre du jardin pédagogique, des séances d'EPS...

Cette démarche a ensuite été présentée au Conseil d'Ecole du 27 juin 2023, de manière à en informer les parents d'élèves ainsi que l'Inspectrice de l'Education Nationale de Circonscription. Cette proposition a été validée et adoptée par l'ensemble des parents, enseignantes et élus présents.

Le compte rendu du conseil d'école a été transmis à la commune. Il appartient désormais au Conseil Municipal de valider ce projet.

- Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- ✚ sollicite la subvention départementale par courrier au Président du Département de la Moselle,
  - ✚ sollicite une subvention par courrier adressé à la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach,
  - ✚ décide de créer un poste d'adjoint territorial d'animation,
  - ✚ autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le Département de la Moselle et tous les documents afférant à ce recrutement,
  - ✚ autorise M. le Maire à organiser et à procéder au recrutement d'un assistant germanophone.

### **Point n° 2 – SAISONNIERS ETE 2023**

Certains jeunes du village ont effectué une demande d'emploi saisonnier auprès de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- ✚ de recruter au maximum dix agents saisonniers non titulaires, entre le 3 juillet et le 31 août 2023, pour une durée totale de 20 heures chacun.
- ✚ de les rémunérer par référence à l'indice statutaire brut 367 indice majoré 340 échelon C1 indice de rémunération 352, de les affilier à la Sécurité Sociale et à l'IRCANTEC
- ✚ de prélever les crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges sociales s'y rapportant sur les crédits inscrits au budget primitif 2023 à cet effet

### **Point n° 3 – DESTINATION DES PRODUITS DE LA CHASSE – MODE DE CONSULTATION DES PROPRIETAIRES**

Dans le cas où 2/3 des propriétaires possédant plus des 2/3 de la superficie de la chasse communale se prononcent sur l'abandon du produit de la location de la chasse à la commune, il revient au Conseil Municipal de déterminer la destination de ces produits. La loi du 5 août 1912 autorise chaque Conseil Municipal à utiliser les sommes considérées pour le paiement des cotisations foncières d'assurance accidents agricoles.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- ✚ décide de continuer à prendre en charge les cotisations dues à la Caisse d'Assurances Accidents Agricoles pour l'ensemble des parcelles de la Commune si les produits de la chasse sont reversés à la commune,
- ✚ charge M. le Maire de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers

### **Point n° 4 – DIVERS**

- Opération Guenviller propre et nettoyage au droit des propriétés
- Mise en place du radar pédagogique Rue de Hombourg
- Devis pour la peinture des bandes STOP et piétons sur route
- Etude en cours pour une installation JBox rue des Champs (stockage d'électricité)
- Arrêté sécheresse

**L'ordre du jour étant épuisé, personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h18.**

**Affiché le 7 juillet 2023.**